

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 372 (Rect)

présenté par

M. Asensi, M. Chassaigne, M. Bocquet, Mme Fraysse, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,
M. Charroux, M. Dolez et M. Sansu

ARTICLE 12

I. - Supprimer les alinéas 128 à 130.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les précédents amendements déposés par les auteurs confirment le maintien des intercommunalités sur le périmètre de la métropole.

Par conséquent les dispositions relatives aux transferts des agents dans les nouvelles collectivités créées n'ont pas lieu d'être.